

Gestion funéraire des cimetières et bases de la reprise de sépulture

Formation

Sur 1 journée

Date : 2 octobre 2025

à BRANDEVILLE

(55150), Place de l'église,
salle des fêtes

Horaire : 9h00-17h00

Effectif : de 8 (minimum)
à 15 personnes (maximum)

Intervenante :

Danièle SYLVESTRE
Consultante formatrice
spécialisée en funéraire

Coût : 350,00 € pouvant être pris en charge par votre Droit Individuel à la Formation, cela ne vous coûtera rien ni à votre collectivité.

Pour en bénéficier, nous renvoyer votre inscription

avant le 9 septembre 2025

Le domaine funéraire est un domaine sensible, d'où l'intérêt de bien connaître la réglementation en la matière pour savoir faire face aux demandes des administrés.

Programme

1. Le cimetière et les opérations funéraires:
 - entourage, superficie, espace cinéraire, caveau provisoire, ossuaire, crémation des restes mortels
 - Cercueil, inhumation, dispersion,
 - Le terrain commun, financement des obsèques par la commune,
 - Les concessions.
2. Les informations nécessaires à la gestion du cimetière
 - terre, caveau, profondeur, nombre de places, thanatopraxie
3. La reprise des sépultures
4. Symboles funéraires et vocabulaire

Objectifs

- Appliquer la loi et la réglementation des opérations funéraires,
- Connaître les obligations et pouvoirs de police du maire,
- Maîtriser la gestion du cimetière.

Moyens pédagogiques

Apports théoriques, échanges d'expériences, support de stage écrit, interactivité.

Public visé

Élus : maires, adjoints, conseillers municipaux.

Notre association est agréée par le ministère pour dispenser la formation des élus locaux.